

TIR

Pièces à fournir :

- Acte de naissance ou livret de famille
- 2 photos d'identités
- copie du TIR pour renouvellement
- Justificatif de domicile
- Certificat de scolarité de l'année en cours ou carnet de santé si l'enfant n'est pas scolarisé
- Passeport ou titre de voyage de l'enfant
- Titre de séjour en cours de chacun des parents
- Jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale (en cas de divorce ou de séparation de corps)